



2016-08-106

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIBERT**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Philibert, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Philibert, ce **1 août 2016** à 19 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Geneviève Dallaire
Siège #2 - Pascal Lessard
Siège #3 - Jean-Marie Dionne
Siège #4 - Marie-Jeanne Ouellet
Siège #5 - Louison Busque
Siège #6 - François Morin

Sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jean-Guy Plante.

Mme Chantale Gareau, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la session ouverte.

En conséquence,

Il est proposé par monsieur François Morin et résolu à l'unanimité de déclarer la séance ouverte.

Adoptée unanimement

2016-08-107

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 - Séance ordinaire du 4 juillet 2016**
- 4 - VOIRIE**

- 4.1 - Rapport de l'employé de voirie
- 4.2 - PAARRM SUIVI
- 4.3 - Ligne de rue -- Soumission
- 5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE
 - 6.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la Régie Intermunicipale
- 7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS
 - 7.1 - Réseau de distribution de l'eau potable
- 8 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE
 - 8.1 - Rapport mensuel d'activités du mois courant
 - 8.2 - Suivi surface multifonctionnelle
 - 8.3 - Suivi Saint-Philibère
- 9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
 - 9.1 - Plan de développement de la municipalité
 - 9.1.1 - Infrastructure municipale
 - 9.2 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC
- 10 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
 - 10.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses
 - 10.2 - Acceptation des dépenses
 - 10.3 - Approbation de la liste des comptes du mois
- 11 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 12 - LÉGISLATION
 - 12.1 - Adoption du règlement #296 remplaçant le règlement #247 concernant les terrains vacants
- 13 - SUJETS SANS RÉOLUTION
- 14 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15 - VARIA
- 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur François Morin, appuyé par monsieur Louison Busque et accepté à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2016-08-108

3.1 - Séance ordinaire du 4 juillet 2016

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le lundi 4 juillet dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente session afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

En conséquence,

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2016, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement

4 - VOIRIE

2016-08-109

4.1 - Fauchage des chemins

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal a suggéré le fauchage des

chemins pour certains rangs de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Marie Dionne et accepté à l'unanimité d'autoriser le fauchage des chemins par monsieur Jean-Luc Doyon sous la supervision de monsieur Rémi Loignon, inspecteur municipal. Monsieur Jean-Luc doyon, doit faire signer ses heures effectuées par monsieur Rémi Loignon, inspecteur municipal.

2016-08-110 4.2 - PAARRM SUIVI

Un montant de 5 000 \$ supplémentaire est admissible dans le cadre de l'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour l'amélioration du rang Saint-François-Xavier.

2016-08-111 4.3 - Ligne de rue -- Soumission

ATTENDU QUE une soumission de l'entreprise DURA-LIGNES au montant 3 312 \$ a été remise au conseil;

ATTENDU QU'une révision du nombre de kilomètre a été effectué par l'inspecteur et la distance est de 5.9 km au lieu de 3.2;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et accepté à l'unanimité d'approuver les travaux de traçage de lignes sur une distance de 5.9 km au montant de 6 106.50 \$

5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

6.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la Régie Intermunicipale

7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

7.1 - Réseau de distribution de l'eau potable

8 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

8.1 - Rapport mensuel d'activités du mois courant

2016-08-112 8.2 - Suivi surface multifonctionnelle

2016-08-113 8.3 - Suivi Saint-Philibière

ATTENDU QU'un comité travail sur une nouvelle activité soit le "Saint-Philibière";

ATTENDU QUE le comité a besoin d'un budget pour réaliser cette activité;

ATTENDU QUE le budget prévoit un montant de 1000 \$ pour des activités;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et accepté à l'unanimité d'approuver l'utilisation du budget prévu pour des activités pour la réalisation du Saint-Philibière.

9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

9.1 - Plan de développement de la municipalité

9.1.1 - Infrastructure municipale

9.2 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC

10 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

2016-08-114

10.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses

Le directrice générale dépose le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses.

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Pascal Lessard et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses.

Adoptée unanimement

2016-08-115

10.2 - Acceptation des dépenses

Les dépenses du mois sont présentées aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés, les remises de l'employeur.

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Pascal Lessard et résolu à l'unanimité;

•QUE les dépenses du mois de août 2016, au montant total de 28 089.22\$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

•Comptes à payer	20 218.43 \$
•Salaires nets versés	6312.18 \$
•Remises d'employeur	1 558.61 \$
•Total	28 089.22 \$

Administration : chèque no.C1600142 à C1600155

Salaires : chèque no. D1600087 à D1600102 & P1600008 à P1600011

Adoptée unanimement

2016-08-116

10.3 - Approbation de la liste des comptes du mois

Il est proposé par monsieur Pascal Lessard et accepté à l'unanimité que les comptes soient payés

Adoptée unanimement

11 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

12 - LÉGISLATION

2016-08-117

12.1 - Adoption du règlement #296 remplaçant le règlement #247 concernant les terrains vacants

ATTENDU QUE durant les périodes sèches de l'été, les dangers de feux d'herbes sont augmentés;

ATTENDU QU'il est du devoir du conseil municipal de veiller à la protection des résidences de la municipalité;

ATTENDU QU'il a été constaté que la grandeur à faucher est insuffisante;

ATTENDU Qu'un avis de motion a été préalablement donné par monsieur Pascal Lessard lors de la réunion régulière du 4 juillet 2016;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et accepté à l'unanimité d'adopter le règlement #296 remplaçant le règlement #247 sur le fauchage des terrains vacants.

Règlement #296 remplaçant le règlement #247 sur le fauchage des terrains vacants

Article 1

Tout propriétaire d'un terrain bâti ou vacant situé dans les limites du village (zone blanche selon la CPTAQ) de St-Philibert est obligé d'en faucher au moins les premiers soixante (60) mètres et ce, avant le 20 juin et le 20 août de chaque année.

Article 2

Tout propriétaire d'un terrain bâti ou vacant (ceci inclut la façade des terres agricoles non exploitées) situé en-dehors des limites du village doit lui aussi en faucher les 60 premiers mètres avant le 15 juillet de chaque année si l'inspecteur municipal (ou tout autre personne nommé par résolution du conseil municipal pour faire appliquer ledit règlement) juge qu'il y a danger d'incendie. Cette personne avertira alors le propriétaire par téléphone ou de préférence par écrit au moins cinq (5) jours ouvrables avant les dates limites pour lui rappeler qu'il doit se conformer au règlement no 296 de la Municipalité de Saint-Philibert.

Article 3

Au 20 juin et au 20 août de chaque année pour les propriétaires de terrains situés dans les limites du village et au 15 juillet pour les autres, si le (s) propriétaire (s) concerné (s) n'ont pas fauché leur (s) terrain (s), il est de la responsabilité de l'inspecteur municipal ou de la personne nommée par résolution du conseil municipal pour faire respecter ce règlement de les faucher ou de les faire faucher aux frais de ces propriétaires.

Article 4

Le secrétaire-trésorier enverra alors à ces propriétaires une facture couvrant les frais de fauchage de leurs terrains. Elle sera payable dans les trente jours de l'envoi de la facture au même taux d'intérêts que les comptes de taxes foncières et de service de l'année en cours.

Article 5

La municipalité de Saint-Philibert ne se tient pas responsable des dommages occasionnés à des arbres, arbustes ou autres plantes lors de ce fauchage puisque chaque propriétaire devrait se faire un devoir de faucher lui-même son terrain.

Article 6

Le présent règlement abroge et remplace le règlement #247 et antérieurs

Article 7

Le présent règlement entrera en vigueur suite à l'accomplissement des formalités exigées par la loi

13 - SUJETS SANS RÉOLUTION

14 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

15 - Autorisation des travaux d'entretien

Monsieur Alain Poulin, fait son rapport d'entretien à chaque mois au conseil municipal;

Pour le mois d'août il suggère polissage du plancher de la salle multifonctionnelle et la réparation de la structure du terrain de jeu.

2016-08-118

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet , et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

Adoptée unanimement

Fermeture à 20.50 hrs

Jean-Guy Plante, maire

Chantale Gareau, dir. gén. & sec. trés.

Je, Jean-Guy Plante, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.